

que ses fils se trouvent devant cette charge, ces responsabilités financières. Le ministre pense-t-il que ces gens-là seront empressés de prendre les affaires à charge et de les gérer, qu'il s'agisse d'une ferme ou d'un commerce?

Le ministre a une grande expérience des affaires et il sait que cela se produit. Il le sait sûrement, grâce à son expérience, car je le sais, moi, avec le peu que j'en ai. Je vais vous dire ce qui arrive, monsieur l'Orateur. La veuve vend la propriété et le commerce à perte. Je ne suis donc pas d'accord avec le préopinant que cette mesure soit avantageuse pour la veuve. A mon avis, cette dernière serait mieux partagée si son mari lui donnait l'usufruit de la propriété qui, à sa mort, irait à ses enfants. Voilà qui serait bien mieux.

M. Blair: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question? N'est-il pas vrai qu'aux termes des nouvelles dispositions, il serait possible d'accorder un revenu à la veuve, au lieu d'un capital?

L'hon. M. Flemming: A cette réserve près, je crois qu'à l'aide d'un codicille, ou si l'on rédigeait un nouveau testament, cela pourrait se faire, mais non pas pour la totalité de la succession, à moins évidemment que l'intéressée n'hérite de toute la succession.

A mon avis, on verra le grand inconvénient de cette mesure dans le cas où la veuve en question a reçu le conseil de vendre son bien à un concurrent ou à des personnes étrangères ne souhaitant pas continuer l'exploitation sous sa forme actuelle, préférant cesser les affaires. Que le ministre le sache, cela va aggraver le problème du chômage et nuire au maintien du plein emploi, en tout temps. C'est là une considération importante dont il faut tenir compte au Canada comme ailleurs; les citoyens doivent collaborer avec le gouvernement pour permettre un niveau d'emploi maximum. Personne ne le contestera.

Dans la *Gazette* de Montréal de ce matin, je lisais le titre suivant: «Les disparités régionales: le cœur de la loi stimulant le développement économique.» A mon avis, l'utilisation même du mot «stimulant» signifie que le gouvernement est conscient de la nécessité de solliciter en tout temps la plus grande coopération des entreprises du pays. L'article, qui mentionne le ministre, renferme la déclaration suivante:

En vertu de ce régime, les gouvernements fédéral et provinciaux se mettraient d'accord pour désigner une ou plusieurs villes situées dans une région sous-développée, en vue de fournir des programmes propres à y encourager la croissance industrielle.

[L'hon. M. Flemming.]

Encore une fois, je signale au ministre l'emploi du mot «stimulant». A mon avis, toute société libre, tout pays ou gouvernement ne peut progresser aussi rapidement sans la plus grande collaboration des entreprises et de tous les intéressés; j'aime penser que c'est là l'attitude et l'opinion du gouvernement et du ministre.

Le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), comme nous pouvons le lire ici, doit mettre en œuvre de nouveaux stimulants mais, par contre, le ministre des Finances (M. Benson), d'après le projet de loi présentement à l'étude, réduit et parfois supprime ceux qui existent déjà. Ainsi, un ministre offrira des encouragements tandis qu'un autre en supprimera. Le gouvernement actuel donne d'une main et enlève de l'autre, presque d'une seule haleine.

Il se tenait la semaine dernière une conférence fédérale-provinciale dont les délibérations ont été diffusées à travers le pays. Des circonstances exceptionnelles m'ont permis de voir et d'entendre les délégués à l'œuvre. Le ministre des Finances était au premier rang, près du premier ministre (M. Trudeau). Il est donc au courant de ce que je vais mentionner maintenant. La conférence, par bon nombre de ses aspects, m'a fort impressionné, mais ce qui m'a particulièrement intéressé c'est l'insistance tenace du premier ministre du Manitoba à défendre les intérêts du contribuable et à demander qu'ait lieu le lendemain matin un débat sur le fardeau fiscal que les trois ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, imposent à ce contribuable. Le premier ministre s'est rendu à ce vœu et la question a été débattue. Mon argument est que de tous ceux qui ont assisté à la conférence, le premier ministre du Manitoba est le seul, à part le premier ministre de l'Ontario, à avoir mentionné le lendemain celui qui, à mon avis, est le grand oublié, le contribuable. Je me souviens de ses paroles. Il a dit:

Examinons les effets de l'imposition sur celui qui paie, indépendamment du niveau de gouvernement qui établit l'impôt.

C'est ce qui a été fait, et c'est ce qui m'a impressionné. A mon avis, ce que le gouvernement fédéral méconnaît totalement dans la présente mesure, ce sont les répercussions sur le contribuable. Il paraît que je n'étais pas le seul à être impressionné. J'ai parcouru avec intérêt un article de M. Scott Young paru dans le numéro du 12 février du *Globe and Mail*. Il s'est donné énormément de mal pour énumérer les lettres de félicitations qu'avait reçues le premier ministre du Manitoba. Il y en avait 45. En voici une notamment d'un